

Procurations : Mme Stéphanie BAILLE à M. Willy GILHARD, M. Jean DEBRIOULLE à Madame Nathalie DELAUME, Mme Brigitte COUPAT à Mme Isabelle BLASSENAC.

Absent excusé : M. Patrick LEFRANC.

Absents : Mme Jessica AUBANEL, M. Christophe DEPRE, Mme Laetitia DESESTRET, Mme Nicole EHRMANTRAUT.

M. Willy GILHARD est désigné secrétaire de séance.

**Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du Conseil Municipal réuni le 7 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.**

**01/2019 BUDGET PRINCIPAL - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Mme Laurence ROUYEYROL est présidente de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121.31, L.2313-1 et L.2341-1,

Vu la délibération du conseil municipal n° 18/2017 du 3 avril 2018 adoptant le budget primitif de l'exercice 2018,

Vu les délibérations n° 41/2018 du 4 juin 2018 et n° 65/2018 du 7 décembre 2018 portant respectivement DM n° 1 et 2 du BP 2018,

Vu le compte de gestion du trésorier municipal pour l'année 2018,

Vu le compte administratif pour l'exercice 2018, dont les résultats globaux s'établissent comme suit,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 13 février 2019,

Libellé	Investissement	Fonctionnement	Total
<b>Recettes (en €)</b>			
Réalisations 2018	814 580,55	1 833 082,33	2 647 662,88
<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>814 580,55</b>	<b>1 833 082,33</b>	<b>2 647 662,88</b>

<b>Dépenses (en €)</b>			
réalisations 2018	608 442,15	1 446 234,96	<b>2 054 677,11</b>
<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>608 442,15</b>	<b>1 446 234,96</b>	<b>2 054 677,11</b>
<b>I. Résultat exercice 2018</b>	<b>206 138,40</b>	<b>386 847,37</b>	<b>592 985,77</b>
<b>II. Déficit investissement 2017 reporté</b>	<b>200 933,83</b>		
<b>III. Excédent fonctionnement 2017</b>		<b>9 005,46</b>	
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018</b>	<b>5 204,57 €</b>	<b>395 852,83</b>	<b>401 057,40</b>

Vu les restes à réaliser relatifs aux dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre 2018 qui s'établissent comme suit :

Résultat de clôture de l'exercice 2018			<b>401 057,40</b>
Restes à réaliser 2018 (investissement)	<b>280 937,00</b>	<b>116 760,00</b>	<b>164 177,00</b>
Solde			<b>236 880,40</b>

M. le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
POUR : 17

**DECIDE :**

- **DE CONSTATER** les identités de valeur du compte administratif avec les indications du compte de gestion établi par Monsieur Bernard CUIILLERIER, trésorier,
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus,
- **D'ADOPTER** le compte de gestion pour le budget général,
- **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice 2018 de la commune de Malissard.

## 02/2019 TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL AU 31 DECEMBRE 2018

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu les arrêtés ministériels du Ministre de l'Intérieur fixant la définition et le tableau indicatif des emplois communaux, le classement indiciaire et la durée de carrière qui leur sont applicables,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
POUR : 18

**DECIDE :**

1°/ **DE FIXER** ainsi qu'il suit les effectifs du personnel communal au 31 décembre 2018 :

GRADES	CATEGORIES	EMPLOIS PERMANENTS à TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS à TEMPS NON COMPLET	TOTAL
<b>Filière administrative</b>		<b>5</b>		<b>5</b>
Attaché principal	A	1		
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2		
Adjoint administratif ppal 2 <sup>èm</sup> cl.	C	1		
Adjoint administratif	C	1		
<b>Filière technique</b>		<b>6</b>	<b>1</b>	<b>7</b>
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1		
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	1	
Adjoint technique	C	1		
Agent de maîtrise	C	1 (+ 1 non pourvu)		
<b>Filière sociale</b>		<b>2</b>	<b>4</b>	<b>6</b>
Agent social			3	
Agent social principal 2 <sup>ème</sup> classe	C		1	
ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1		
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1		
<b>Filière animation</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
Animateur territorial	B	1 (non pourvu)		
Adjoint territorial d'animation	C		1	
<b>Filière Police</b>		<b>1</b>		<b>1</b>
Brigadier-Chef principal	C	1		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>15</b>	<b>6</b>	<b>21</b>

### 03/2018 CREATION DE POSTES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant l'évaluation de l'année 2018 et les conditions d'ancienneté requises,  
Considérant l'ouverture de l'ALSH le mercredi toute la journée depuis septembre 2018,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

CONTRE :        **0**  
ABSTENTION : **0**  
POUR :           **18**

#### DECIDE :

- La création au **1<sup>er</sup> mai 2019** des postes suivants à temps complet :
  - Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe
  - ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe
- La création au **15 mai 2019** du poste suivant à 17h50 hebdomadaire :
  - Adjoint d'animation
- La création au **1<sup>er</sup> septembre 2019** du poste suivant à temps complet
  - Agent social principal 2<sup>ème</sup> classe
- la suppression au **1<sup>er</sup> mai 2019** des postes suivants à temps complet :
  - Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
  - ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe
- La suppression au **1<sup>er</sup> septembre 2019** du poste suivant à temps complet :
  - Agent social
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- d'inscrire aux budgets les crédits correspondants.

### 04/2019 VOTE DES SUBVENTIONS

Vu les avis favorables des commissions animation, culture, communication du 18 mars 2019 et finances du 21 mars 2019,

Considérant la production des documents demandés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

CONTRE :        **2 voix** (Mmes BLASSENAC et COUPAT)  
ABSTENTION : **5 voix** (Mme DELAUME, MM. BARSCZUS, GILHARD, ALBOUSSIÈRE et BOMPUIS)  
POUR :           **10 voix**

M. Paolo VICENTE ne prend pas part au vote.

#### DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** aux associations les subventions pour l'année 2019, ainsi qu'il suit :

<b>SPORTS</b>	<b>Subventions 2018</b>	<b>Proposition Commission</b>	<b>Vote du Conseil Municipal</b>
ETOILE SPORTIVE FOOT	<b>2 000 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>2 000 €</b>
PETANQUE	<b>1 700 €</b>	<b>1 800 €</b>	<b>1 800 €</b>
AMICALE BOULES	-	-	-

OVALE MALISSARDOIS	<b>1 800 €</b>	<b>1 200 €</b>	<b>1 200 €</b>
SPORTS ET LOISIRS	-	-	-
TENNIS CLUB	<b>1 600 €</b>	<b>1 300 €</b>	<b>1 300 €</b>
<b>VIE SOCIALE</b>			
AMICALE DES ANCIENS	<b>600 €</b>	<b>600 €</b>	<b>600 €</b>
F.N.A.C.A	<b>100 €</b>	<b>100 €</b>	<b>100 €</b>
MEETING	-	<b>200 €</b>	<b>200 €</b>
<b>LOISIRS</b>			
CLUB PEDESTRE	<b>500 €</b>	<b>500 €</b>	<b>500 €</b>
ATELIER PASSION	<b>200 €</b>	<b>200 €</b>	<b>200 €</b>
A.C.C.A	-	-	-
MALICHOEUR	<b>400 €</b>	<b>400 €</b>	<b>400 €</b>
<b>CULTURE</b>			
ECOLE DE MUSIQUE	<b>6 200 €</b>	<b>7 000 €</b>	<b>7 000 €</b>
<b>ACTIONS DIVERSES</b>			
PEDIBUS	-		
PREVENTION ROUTIERE	<b>115 €</b>	<b>115 €</b>	<b>115 €</b>
CHABEUIL AIDE ET PARTAGE	<b>1 500 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>16 715 €</b>	<b>16 415 €</b>	<b>16 415 €</b>

## **05/2019 EXTENSION DE LA CANTINE DU GROUPE SCOLAIRE LOUIS PERGAUD – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le projet d'extension de la cantine a fait l'objet d'une consultation suivant la procédure adaptée avec avis d'appel public à la concurrence le 8 février 2019, sur la plateforme de dématérialisation AWS, indiquant comme date limite de réception des offres le vendredi 8 mars 2019.

Les travaux sont décomposés en sept lots :

- Lot 1 : Gros œuvre
- Lot 2 : Clos couvert - Ossature bois
- Lot 3 : Plâtrerie Peinture Faux Plafond
- Lot 4 : Menuiseries intérieures bois
- Lot 5 : Revêtement de sols
- Lot 6 : Electricité
- Lot 7 : Chauffage, plomberie, VMC

20 entreprises ont déposé une ou plusieurs offres avant la date limite de remise des plis.

Le Bureau d'études Intercommunal (B.E.I) a procédé à l'analyse des offres sur la base des critères de jugement des offres définis par le règlement de la consultation :

- prix des prestations (60 %)
- Organisation des moyens humains affectés aux travaux permettant de garantir le respect des délais (40 %)

Vu l'avis favorable de la commission MAPA réunie les 12 et 21 mars 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

CONTRE : **0**  
 ABSTENTION : **0**  
 POUR : **18**

### **DECIDE :**

- d'attribuer les lots aux entreprises tels que mentionnés ci-dessous :

LOT	DENOMINATION ENTREPRISE RETENUE	MONTANT DE L'OFFRE HT
Lot 1 : Gros œuvre, façades, VRD	BRITO et Fils	58 623,36 €
Lot 2 : Clos couvert - Ossature bois	SARL RENOV'TRAITE	54 125.70 €
Lot 3 : Plâtrerie Peinture Faux Plafond	MEFTA BELOT	19 514.61 €
Lot 4 : Menuiseries intérieures bois	SARL DORNE et Fils	5 685.04 €
Lot 5 : Revêtement de sols	SARL DAVID CARRELAGES	12 311.52 €
Lot 6 : Electricité	SARL CHALAYE ELECTRICITE	4 482.40 €
Lot 7 : Chauffage, plomberie, VMC	S.A.S Entreprise SALLEE	11 594.91 €
<b>MONTANT GENERAL DU MARCHE</b>		<b>166 337,54 €</b>

- D'autoriser M. le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises désignées ci-dessus,
- Les crédits sont prévus au budget 2019, section investissement, Opération **01 2019** chapitre 21.

## **06/2019 CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES – ACHAT DE TESTS PSYCHOMETRIQUES A DESTINATION DU RASED**

Monsieur GILHARD, adjoint délégué à la petite enfance et à l'éducation, rappelle que l'article L 5221-1 du CGCT prévoit que deux ou plusieurs conseils municipaux peuvent provoquer entre eux une entente sur les objets d'utilité communale ou intercommunale compris dans leurs attributions et qui intéressent leurs communes.

En l'espèce, plusieurs communes doivent procéder à l'acquisition de tests psychométriques nécessaires à l'exercice des missions du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (ci-après dénommé RASED).

Afin de faciliter la passation de ce marché par la mutualisation des procédures et permettre l'acquisition du matériel nécessaire, les membres du groupement souhaitent constituer un groupement de commandes en application des articles L 2113-6 et L 2113-7 du Code de la Commande Publique et conclure à cet effet une convention constitutive du groupement.

Le groupement de commandes a pour objet la passation d'un marché de fournitures concernant l'acquisition de tests psychométriques nécessaires à l'exercice des missions du RASED dont le coût total estimé par la psychologue scolaire est de 3 375,54 euros TTC.

Face à la difficulté que représente une facturation multiple pour l'éditeur des tests et, considérant que la psychologue scolaire intervient auprès d'enfants provenant des différentes communes adhérentes au groupement de commandes, la commune de Chabeuil est désignée coordonnateur, afin de faciliter la passation et l'exécution du marché en réglant le montant total de la dépense.

Il est également convenu que les autres membres du groupement de commande rembourseront, au prorata des effectifs scolaires concernés de la rentrée 2018/2019, le montant de la charge financière qui aurait dû leur revenir.

Cette répartition, réalisée par la psychologue scolaire, est établie en fonction du nombre d'élèves concernés par les tests psychométriques et de leur commune d'appartenance, soit pour Malissard un montant de 620,00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

CONTRE : **0**  
 ABSTENTION : **0**  
 POUR : **18**

**DECIDE :**

- **D'ADHERER** au groupement de commandes pour l'achat de tests psychométriques à destination du RASED,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes entre les communes de Chabeuil, Montéliér, Malissard, Montmeyran et Montvendre.
- **DE S'ENGAGER** sur une participation financière maximum de 620,00 €

**07/ 2019 CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES – ACQUISITION DE DEFIBRILLATEURS**

Monsieur le Maire informe que plusieurs communes doivent procéder à l'achat de défibrillateurs afin d'équiper dans un premier temps leurs ERP de catégorie 1 à 3 (2019) puis de catégorie 4 (2020) et enfin de catégorie 5 (2021).

Afin de faciliter la passation de ce marché par la mutualisation des procédures et permettre des économies d'échelle, les membres du groupement souhaitent constituer un groupement de commandes en application de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et conclure à cet effet une convention constitutive du groupement.

Considérant l'intérêt que représente le groupement de commandes, il propose d'engager cette procédure avec les communes de Chabeuil, Montéliér, Etoile-sur-Rhône, Upie et Montléger.

En conséquence,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
POUR : **18**

**DECIDE :**

- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention correspondante jointe,
- **DE DESIGNER** M. Pascal ALBOUSSIERE représentant titulaire et M. Eric BARSCZUS, suppléant à la commission des marchés pour cette seule consultation.

A noter que la convention prévoit en tant que coordonnateur du groupement la commune d'Etoile qui sera chargée de rédiger les documents contractuels, d'organiser l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants.

**08/2019 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder au vote des taux d'imposition pour la taxe d'habitation et les taxes foncières qui s'appliqueront pour l'année 2019,

Considérant l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 ainsi qu'il suit :

	Taux d'imposition communaux de 2018	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	Produits à taux constants
Taxe d'habitation	<b>7,31</b>	<b>6 489 000</b>	<b>474 346</b>
Taxe foncière (bâti)	<b>9,86</b>	<b>4 718 000</b>	<b>465 195</b>
Taxe foncière (non bâti)	<b>46,58</b>	<b>75 700</b>	<b>35 261</b>
			<b>974 802</b>

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 21 mars 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :



CONTRE : 0  
ABSTENTION : **2 VOIX** (MM. VOSSIER et ALBOUSSIÈRE)  
POUR : **16**

**DECIDE :**

**Article 1er : DE NE PAS AUGMENTER** les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique en 2019 soit :

- Taxe d'habitation **7,31 %**
- Taxe foncière bâti **9,86 %**
- Taxe foncière non bâti **46,58 %**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Pour 2019, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 2,2 %.

**Article 2 : DE CHARGER** Monsieur le Maire de procéder à la notification de la décision du Conseil Municipal à l'administration fiscale.

## **09/2019 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET PRINCIPAL**

Vu la délibération n° 1/2019 adoptant le compte de gestion et approuvant le compte administratif de l'exercice budgétaire 2018,

Considérant le résultat de clôture de l'exercice 2018 faisant apparaître un excédent de la section de fonctionnement de **395 852,83 €**,

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le 13 février 2019,

Conformément aux dispositions de l'article R 2311-12 du code général des collectivités territoriales, le résultat de la section de fonctionnement est affecté lorsqu'il s'agit d'un excédent :

1. En priorité, en réserves pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent,
2. Pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire en réserves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
POUR : **18**

**DECIDE :**

• **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 ainsi qu'il suit :

- **compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »** pour un montant de **395 852 €**.

## **10/2019 VENTE CEYSSON**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Monsieur et Madame CEYSSON souhaitent acquérir une emprise de 52 m<sup>2</sup> de terrain nu en nature de placette à détacher de la parcelle AN 907, propriété communale, pour construction d'un abri de jardin ou garage.

Vu l'avis du service des domaines du 25 juin 2018 sur la valeur vénale de la parcelle AN 907 estimée à 5 000 €,

Vu l'accord intervenu entre les parties en faveur d'une cession de terrain au prix de 37 € le m<sup>2</sup> étant précisé que la cession deviendra définitive après obtention du permis de construire,

Vu le procès-verbal de délimitation portant sur une parcelle à céder de 52 m<sup>2</sup>,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

CONTRE : **5 voix** (M. VICENTE, Mmes ROUSSON et FAURITTE, MM. ALBOUSSIÈRE et BOMPUIS)

ABSTENTION : **2 voix** (Mmes BLASSENAC et COUPAT)

POUR : **11 voix**

**DECIDE :**

° **D'ACCEPTER** la cession au profit de M. et Mme CEYSSON d'une bande de terrain de 52 m<sup>2</sup> au prix de 37 € le m<sup>2</sup> soit **1 924 €**, étant précisé que les frais afférents à la transaction (bornage, notaire) sont à la charge de l'acquéreur,

° **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire, notamment la promesse de vente qui comprendra une condition suspensive d'obtention du permis de construire.

**11/2019 VOTE DU BUDGET GENERAL 2019**

M. ALBOUSSIÈRE quitte la séance et donne procuration à Mme Christelle FAURITTE.

Vu les articles L.2311-1 et suivants, R.2311 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme travaux du 5 février 2019,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances réunie les 13 février et 21 mars 2019 sur le projet de budget 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : **18**

**DECIDE :**

- **DE VOTER** le budget primitif 2019 qui peut être résumé comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSES (en €)</b>			<b>RECETTES (en €)</b>		
011	Charges à caractère général	<b>470 790</b>	013	Atténuation des charges	<b>6 000</b>
012	Charges de personnel	<b>746 950</b>	70	Produits des services	<b>165 400</b>
014	Atténuation des produits	<b>2 000</b>			
022	Dépenses imprévues	<b>22 500</b>	73	Impôts et Taxes	<b>1 343 600</b>
023	Virement à la section d'investissement	<b>290 231</b>	74	Dotations et participations	<b>271 860</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (chapitre 68)	<b>28 500</b>	75	Autres produits de gestion courante	<b>13 500</b>
65	Autres charges de gestion courante	<b>206 290</b>	77	Produits exceptionnels	<b>3 000</b>
			777-042	Quote part subvention d'investissement transféré	<b>901</b>
66	Charges financières	<b>35 000</b>	<b>SOUS TOTAL</b>		
67	Charges exceptionnelles	<b>2 000</b>	002	Résultat de fonctionnement reporté	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>1 804 261</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>1 804 261</b>



## SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES (en €)			RECETTES (en €)		
<b>20</b>	Immobilisations incorporelles	<b>18 075</b>	<b>13</b>	Subventions d'investissement	<b>76 166</b>
<b>204</b>	Subventions d'équipement versées	<b>95 000</b>		<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>76 166</b>
<b>21</b>	Immobilisations corporelles (hors opérations)	<b>345 250</b>	<b>10</b>	Dotations, fonds divers et réserves	<b>510 852</b>
<b>21</b>	Opération d'équipement n° <b>012019</b> (extension cantine)	<b>260 000</b>		<b>Total des recettes financières</b>	<b>510 852</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>718 325</b>	<b>024</b>	Produits des cessions d'immobilisations	<b>152 000</b>
			<b>021</b>	Virement de la section de fonctionnement	<b>290 231</b>
<b>16</b>	Emprunts et dettes assimilées	<b>171 000</b>			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>171 000</b>			
<b>020</b>	Dépenses imprévues	<b>8 550</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>897 875</b>			
<b>040</b>	Opérations d'ordre de transfert entre sections	<b>901</b>	<b>040</b>	Opérations d'ordre de transfert entre sections	<b>28 500</b>
<b>041</b>	Opérations patrimoniales	<b>24 525</b>	<b>041</b>	Opérations patrimoniales	<b>24 525</b>
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>	<b>25 426</b>		<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>	<b>53 025</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>923 301</b>		<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	
	<b>RESTES A REALISER 2018</b>	<b>280 937</b>		<b>RESTES A REALISER 2018</b>	<b>116 760</b>
				<b>SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE</b>	<b>5 204</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 204 238</b>		<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 204 238</b>

### 12/2019 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 « OPERATION D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA TRESORERIE »

Mme Laurence ROUYEYROL est présidente de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121.31, L.2313-1 et L.2341-1,

Vu la délibération du conseil municipal n° 20/2018 du 3 avril 2018 adoptant le budget de l'opération d'aménagement du secteur de la Trésorerie pour l'exercice 2018,

Vu le compte de gestion du trésorier municipal pour l'année 2018,

Vu le compte administratif pour l'exercice 2018, dont les résultats globaux s'établissent comme suit,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 21 mars 2019,

LIBELLE	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
<b>Recettes (en €)</b>			
Réalisations 2018	500 000,00	812 202,77	1 312 202,77
<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>500 000,00</b>	<b>812 202,77</b>	<b>1 312 202,77</b>
<b>Dépenses (en €)</b>			
Réalisations 2018	730 060,62	816 980,28	1 547 040,90
<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>730 060,62</b>	<b>816 980,28</b>	<b>1 547 040,90</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-230 060,62</b>	<b>-4 777,51</b>	<b>234 838,13</b>
Résultat à la clôture de l'exercice 2017	0,52	4 777,51	4 778,03
Résultat à la clôture de l'exercice 2018			-230 060,10

M. le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

CONTRE : 0  
 ABSTENTION : 0  
 POUR : 17

**DECIDE :**

- **DE CONSTATER** les identités de valeur du compte administratif avec les indications du compte de gestion établi par Monsieur Bernard CUIILLERIER, trésorier,
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés ci-dessous,
- **D'ADOPTER** le compte de gestion pour le budget annexe « opération d'aménagement du secteur de la Trésorerie »,
- **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice 2018 de la commune de Malissard pour le budget annexe « opération d'aménagement du secteur de la Trésorerie ».

**13/2019 VOTE DU BUDGET « OPERATION D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA TRESORERIE »**

Vu les articles L.2311-1 et suivants, R.2311 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 21 mars 2019 sur le projet de budget 2019 « opération d'aménagement du secteur de la Trésorerie »,

En conséquence, au vu des différents éléments produits et présentés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

CONTRE : 0  
 ABSTENTION : 0  
 POUR : 18

**DECIDE :**

- **DE VOTER** le budget « opération d'aménagement du secteur de la Trésorerie » 2019 qui peut être résumé comme suit :

**OPERATION D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA TRESORERIE**

**BUDGET 2019**

(voté au niveau de chapitre; montants HT)

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES				RECETTES			
article	chap	intitulé		article	chap	intitulé	
	<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>685 200,00</b>	<b>7015</b>		vente de terrains aménagés	<b>1 189 760,00</b>
<b>6045</b>		achats d'études, prestations de services (Terrains à aménager)	662 200,00				
<b>608</b>		Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	23 000,00	<b>71355</b>	<b>042</b>	variation des stocks de terrains aménagés	<b>3 246 008,00</b>
				<b>74751</b>		GFP de rattachement	130 000,00
<b>66111</b>	<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>4 500,00</b>	<b>796</b>	<b>043</b>	transfert de charges financières	4 500,00
		intérêts réglés à l'échéance	4 500,00				
	<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 319 760,00</b>				
	<b>042</b>	<b>Opération d'ordre de transfert entre section</b>	<b>2 556 308,00</b>				
<b>60315</b>		variation des stocks des terrains à aménager	1 630 640				
<b>7133</b>		variation en cours de production de biens	925 668				
	<b>043</b>	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	<b>4 500,00</b>				
			<b>4 570 268,00</b>				<b>4 570 268,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>							
<b>1641</b>		<b>Emprunt en euros</b>	<b>900 000,00</b>	<b>021</b>		<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>1 319 760,00</b>
<b>001</b>		<b>Report résultat investissement</b>	<b>230 060,00</b>	<b>1641</b>		<b>Emprunt en euros</b>	<b>500 000,00</b>
<b>3355</b>	<b>040</b>	<b>Terrains aménagés</b>	<b>3 246 008,00</b>	<b>040</b>		<b>Opération d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>2 556 308,00</b>
				<b>315</b>		Terrains à aménager	1 630 640,00
				<b>3354</b>		Etudes et prestations de services	95 708,00
				<b>3355</b>		Travaux en cours	686 902,00
				<b>33581</b>		Frais accessoires	118 115,00
				<b>33586</b>		Frais financiers	24 943,00
			<b>4 376 068,00</b>				<b>4 376 068,00</b>

**INFORMATIONS :**

- Elections Européennes du 26 mai 2019 :** les conseillers municipaux sont invités à compléter le tableau des permanences qui leur a été transmis par mail.
- Dénomination voies lotissement la Trésorerie :** le Conseil Municipal propose de solliciter les enfants de CM2 pour faire des propositions de dénomination des voies du lotissement communal « Trésorerie Ouest » sur le thème de l'espace (constellations, planètes).

La séance est levée à 21h40.

**Le Maire,**

**Bernard PELAT**

